



Courtenay

Alain Vacher : « Pas des emprunts toxiques »

Lors du dernier conseil municipal, le maire, Philippe Follet, a reproché à l'ancien adjoint aux finances, Alain Vacher, d'avoir souscrit pour la commune deux « emprunts toxiques ». Alain Vacher tient à répondre aux propos que nous avons relayés :

« Je vais essayer de résumer mon état d'esprit après les propos lâchés (puisque je n'étais pas présent) et calomnieux ».

« Deux mensonges »

« Premier mensonge, les deux emprunts cités ne sont pas "toxiques". Pour compléter la formation du maire, des emprunts qualifiés de toxiques sont des emprunts dont les taux peuvent varier en fonction de l'évolution des marchés financiers (le contraire d'un emprunt à taux fixe).

Deuxième mensonge : L'emprunt concrétisé en 2008 sur le budget principal était en fait la régularisation de sommes empruntées 2 ou 3 ans avant mon arrivée auprès du Trésor public sur une ligne

de trésorerie (750.000 €) et auprès de la Caisse d'épargne sur un emprunt non consolidé (750.000 €). Je n'avais donc pas d'autre choix que de réunir les deux sommes en un emprunt au taux du marché à ce moment (4,09 %) sur une période de 30 ans car la situation financière de la commune était tendue depuis 2007 (voir analyse financière du Trésor public en 2008) et les annuités ne pouvaient pas dépasser certains montants.

Pendant la période où j'ai exercé mes activités (2008-2014), un seul emprunt nouveau a été souscrit sur le budget annexe de l'eau pour la station d'épuration. J'avais demandé une simulation aux deux organismes financiers sur le marché pour un emprunt sur 30 ans mais le maire qui est décisionnaire a demandé un remboursement sur une période plus longue car il ne voulait pas augmenter le prix de l'eau ce qui a été le cas.

Fin 2014, à notre départ,

le budget annexe de l'eau était tout à fait parfaitement équilibré, l'endettement par habitant était de 535 € par habitant contre 794 € pour les communes de même importance, la capacité d'autofinancement à 181 € contre 165 € et les frais de personnel représentaient 47,75 % de frais de fonctionnement contre 48,05 %, l'argus des communes nous donnait une note de 15/20 en gestion et l'analyse financière du Trésor public datant de fin 2013 indiquait : la situation financière de la commune de Courtenay est saine ! Je rappelle qu'à mon arrivée l'analyse financière datant de 2008 indiquait textuellement : La situation financière, de la commune se dégrade depuis quelques années et devient tendue en 2007.

Le maire prévoit de gagner un minimum de 50.000 € de frais financiers sur la négociation des prêts, amusant lorsqu'on se souvient que dans ses promesses de campagne de 2014, Monsieur Follet

candidat promettait d'économiser 80.000 € sur les indemnités des élus alors que la réalité c'est... 0,00 €.

« Un climat délétère »

L'agressivité dont il fait preuve à mon égard (alors qu'aucun autre membre de notre équipe n'est visé) est uniquement provoquée par le fait qu'il vient apparemment d'apprendre que j'ai témoigné auprès du tribunal pour mentionner la façon dont les votants étaient abordés à l'entrée du bureau de vote du pôle culturel !

J'espère que la décision du Conseil d'état sera rendue rapidement quelle qu'elle soit pour que ce climat délétère qui laissera forcément des traces s'apaise un peu pour le bien des Curtiniens.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont témoigné de leur sympathie et particulièrement Monsieur Lionel De Rafelis, précédent président et à l'origine de la création de la Communauté de communes. »